

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	22 (1965)
Heft:	1
Artikel:	L'avenir à la lumière du présent
Autor:	Hirt, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-996381

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir à la lumière du présent

E. Hirt, directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, Macolin

Sport d'élite

L'année qui vient de s'écouler a ébranlé le sport suisse dans ses assises les plus éprouvées, qui semblaient pourtant aussi les plus solides. Aucun des représentants de notre pays aux Jeux olympiques d'Innsbruck n'y a remporté ne serait-ce qu'une seule des médailles tant convoitées. Aussitôt, la presse et le public n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs critiques, parfois bien amères. Et l'on s'attacha, ensuite, à rechercher et à mettre clairement en relief toutes les causes imaginables de ce « Marignan du sport helvétique ». On réclama non seulement des mesures propres à améliorer l'éducation physique des enfants et des adolescents et la préparation des sportifs d'élite, mais l'on formula encore d'innombrables propositions en vue de guérir le sport suisse en général des maux répandus par la civilisation moderne. On commençait peu à peu à se demander quand l'on cesserait de discuter de la faille du prestige national mise en évidence par l'officieux classement par nations, lorsque, ... à l'avant-dernier jour des Jeux de Tokyo, après la médaille d'argent de l'équipe suisse de dressage survenait une médaille d'or, lesquelles s'ajoutaient à la médaille d'argent obtenue par l'unique judoka helvétique présent à Tokyo. Trois médailles qui allaient « démontrer » que le malade était déjà sur le chemin de la guérison. Il y a quelques mois à peine, on semblait aller au-devant d'un complet renouveau, d'une véritable transformation. Mais, au cours des derniers jours de 1964, il a bien fallu — malgré l'existence de douze commissions de l'ANEP étudiant des propositions de réforme — accepter cette éventualité : une fois les vagues apaisées, il se pourrait bien que rien n'ait changé dans le sport suisse.

Bien sûr, la presse, et avec elle toute la population, désirerait que la Suisse devienne une véritable nation sportive, capable de s'illustrer aux Jeux olympiques. Mais ceux-là mêmes qui demandent l'impossible oublient que nous sommes encore fort loin de former un peuple sportif. Voici d'ailleurs à ce sujet quelques faits tristement explicites :

— Nous ne sommes pas encore disposés à accorder à l'éducation physique à l'école la place que nous faisons aux autres branches concourant à la formation intellectuelle. Bien plus, l'éducation physique n'y a même pas une portion congrue, car parents et enseignants la relèguent généralement au dernier rang. Quant aux apprentis, qui vivent précisément l'une des périodes les plus importantes de leur existence, ils reçoivent, au pays même de Pestalozzi, une formation excluant la pratique régulière et obligatoire du sport. Enfin, dans la plupart de nos écoles supérieures, le sport végète lamentablement.

— L'argent nous paraît plus précieux que la santé du corps et de l'esprit, que le sentiment de bien-être qui naît de l'activité physique. C'est ainsi qu'en octobre 1964, au dernier jour des Jeux olympiques, les délégués de la plus grande fédération suisse de gymnastique et de sport se sont disputés une heure et demie durant afin de décider s'il fallait ou non majorer de 20 centimes par membre la cotisation

annuelle. Cela en pleine époque de haute conjoncture.

— Le même parlement qui avait réclamé en mars des mesures d'urgence propres à améliorer les performances de notre élite sportive approuvait, en avril, le projet d'interdiction de construire, élaboré dans le cadre des mesures en vue de freiner l'expansion économique. Or, ledit projet infligeait aux places de sport et de jeu, ainsi qu'aux salles de gymnastique et aux piscines le même traitement qu'aux musées, aux dancings et autres lieux de divertissement.

— On peut ranger dans le même ordre d'idées la décision prise vers la fin de l'année par la conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique. Cette conférence s'est, en effet, opposée à une sensible amélioration de la formation des maîtres de gymnastique et de sport. Simplement parce que, outre la création de nouvelles possibilités dans les établissements de l'enseignement supérieur, cela aurait impliqué la collaboration de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin.

Voilà, dans l'ensemble, des faits passablement affligeants !

Expansion, condition de la qualité

C'est à bon droit qu'examinant la situation du sport d'élite les représentants de nos autorités ont admis de nouveau qu'il n'appartient pas à la collectivité de soutenir financièrement les efforts déployés en faveur des participants aux Jeux olympiques. L'Etat, en effet, a bien davantage le devoir de promouvoir l'activité sportive de la population en général.

Favoriser l'expansion du sport dans la masse et le promouvoir par tous les moyens, telle est précisément la première et la plus importante tâche de notre Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

A la fin de novembre 1964, la section des recherches de l'EFGS a organisé un symposium sur le thème « La gymnastique et le sport pour la jeunesse féminine ». Ce faisant, nous désirions déterminer si la situation particulière — à notre avis incompréhensible — que notre pays fait à l'éducation physique de la jeune fille se justifie. Chez nous, la jeune fille n'est-elle pas, à cet égard, tout simplement abandonnée à son triste sort ? Il s'agissait en réalité, pour des sociologues, des pédagogues, des biologistes et même une doctoresse en médecine sportive, de faire de la jeune fille de 14 à 20 ans une sorte de portrait basé sur des connaissances scientifiques et pratiques. Allaient demeurer au centre des considérations émises à cette occasion, les relations de la jeune fille avec la performance et la compétition en matière de gymnastique et de sport.

Les participants à ce symposium représentaient toutes les nuances : de la gymnastique à l'eau de rose au sport de compétition effréné et unilatéral, pratiqué au mépris de la constitution particulière de la femme, en passant par la saine gymnastique harmonieusement variée.

La date de cette manifestation n'avait pas été choisie au petit bonheur, puisqu'on avait voulu qu'elle se déroulât durant la période immédiatement postérieure aux Jeux olympiques. Comment en effet ne pas avoir alors encore présents à l'esprit les sensationnels records mondiaux réalisés en natation par des adolescentes japonaises, australiennes, hollandaises, mais aussi et surtout américaines ? Fallait-il y voir des performances exceptionnelles accomplies par des gamines ignorant la constitution et le caractère particuliers de

la femme à l'époque de son adolescence ? La question demeura en suspens, sans que l'on se soit jamais prononcé à son égard.

Constatations

« Le mari soldat et chasseur, et donc luttant, suant, l'épouse mère et maîtresse de maison, et donc éducatrice et gardienne du foyer », voilà des idées depuis longtemps dépassées. « La démocratisation a transformé la position sociale de la femme. On voit en effet se multiplier les professions féminines appelant la femme hors du foyer. De simple auxiliaire de l'homme, la voici promue au rang de salariée. En Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis, les femmes constituent d'ailleurs près d'un tiers de l'effectif total des salariés. En Allemagne, par exemple, on compte 18 millions de salariés, dont 6 millions de femmes. » « Le domaine de l'autonomie individuelle s'étend de plus en plus, et cela tout particulièrement en ce qui concerne les classes de population soumises jusqu'ici à une autorité stricte, c'est-à-dire les femmes et les jeunes gens. Dans la société actuelle, la liberté de mouvement et de décision de la femme s'est accrue, parallèlement toutefois à ses responsabilités. »

Du point de vue pédagogique, on constate qu'à 12—16 ans une jeune fille prend intensément conscience de son corps. A 16 ans, sa croissance est aujourd'hui pratiquement terminée. Or, à partir de la 17me année cette prise de conscience caractéristique s'amenuise. Une enquête menée auprès de futures institutrices âgées de 17 ans a montré qu'environ la moitié d'entre elles accordent leur préférence à des compétitions sportives individuelles ou collectives, alors qu'à 19 ans 20 à 30 pour cent de ces demoiselles préfèrent encore les compétitions à une activité physique où prédomine la gymnastique.

D'autre part, selon des enquêtes d'ordre physiologique, les capacités physiques de la jeune fille atteignent leur complet épanouissement avant que son corps ait atteint sa pleine croissance. Cela s'applique surtout à la force musculaire, dont le développement s'observe surtout entre 14 et 16 ans, où elle atteint son maximum, alors que chez le jeune homme, elle se développe encore bien après la 20me année.

La faculté d'entraînement de la musculature des membres parvient à son point culminant à 14—16 ans. En ce qui concerne la musculature du tronc, chez une jeune fille de 16 ans cette aptitude est au niveau qu'elle atteint chez un homme adulte. De même, à cet âge la capacité vitale des poumons est à son maximum chez la jeune fille. En outre, chez les filles de 14—16 ans l'adresse et le sens de l'équilibre sont bien supérieurs à ceux de garçons du même âge, et se développent encore par la suite (danse, patinage, slalom).

Le fait que des Californiennes de 14—16 ans réalisent des prouesses en natation, où la force musculaire, la faculté d'entraînement de la musculature du tronc et des membres, le fonctionnement des poumons et du système circulatoire, l'adresse ainsi que l'hydrodynamisme du corps jouent un rôle capital paraît une conséquence logique de ces constatations, une exploitation pédagogiquement judicieuse des capacités physiques et psychiques de ces jeunes sportives.

Conclusions

Notre pays doit aussi accorder à la femme la position sociale qu'il accorde à l'homme. Il va sans dire qu'elle doit bénéficier à cet effet d'une formation appropriée.

Or, aujourd'hui une telle formation ne se conçoit plus sans éducation physique. Il est donc urgent de procurer à la jeune fille, à la phase la plus importante de son épanouissement, tout ce qui est indispensable au parfait développement de son corps. Mais, étant donné les composantes de la vie moderne, les stimulants fonctionnels de la croissance et du développement ne sauraient résider qu'en un enseignement systématique de la gymnastique et du sport. Le retard accumulé en ce domaine jusqu'à l'âge de 16 ans ne peut plus être comblé, contrairement à ce que l'on constate chez l'homme, d'une constitution physiologique différente. Ces faits appellent sans équivoque une révolution. Car ils sont diamétralement opposés aux principes appliqués actuellement dans notre pays, selon lesquels pour former physiquement la jeune fille de 14—16 ans on doit recourir en premier lieu à une gymnastique purement esthétique, pratiquée sous forme d'exercices excluant autant que possible tout effort physique. Il faudrait également bannir toute performance, toute compétition, afin de respecter la constitution soi-disant fragile des jouvencelles.

Quiconque prête une oreille attentive aux enseignements et aux allégations de ces doctes pédagogues ne tardera pas à se demander pour quelle raison, en Suisse, les fautes de maintien et les défauts de croissance des gamines de 12—16 ans sont bien plus nombreux que chez les garçons du même âge.

Mesures d'organisation

Si donc à 16 ans la jeune fille se trouve, sur le plan de son épanouissement physique, au même stade que le jeune homme à l'âge adulte, il convient de déployer des efforts particuliers afin de promouvoir l'éducation physique des jeunes filles durant leur croissance proprement dite et durant la période capitale qui suit, afin de nous préserver ainsi d'une véritable dégénérescence.

Et veiller que notre peuple ne s'amollisse pas physiquement, ne dégénère pas, telle est l'une des tâches principales de l'Etat. Soutien génétique de notre espèce, la femme exerce à ce sujet une influence déterminante sur la santé de la population, sur la sauvegarde de l'espèce. Il convient donc de réparer dans les plus brefs délais les erreurs inconcevables accumulées jusqu'ici.

Afin de sauvegarder la santé publique, l'Etat a le devoir de créer les bases légales permettant :

- de rendre l'éducation physique de la jeune fille obligatoire dans tous les cantons de notre Confédération ;
- de rendre également obligatoire pour tous les cantons un minimum de 3 heures de gymnastique hebdomadaires ;
- d'offrir à la jeunesse féminine libérée de la scolarité, et cela jusqu'à sa 20me année, la possibilité, avec le concours de la Confédération, de pratiquer volontairement et régulièrement une activité gymnastique ou sportive.

Ainsi réparerait-on une flagrante injustice de notre époque, puisque l'on accorderait aux filles, en ce qui concerne leur activité physique, les avantages dont bénéficient les garçons. Tirant à l'aube de cette nouvelle année les conséquences logiques de ce remarquable symposium, notre école désire s'appliquer, en collaboration avec les organisations et institutions intéressées, à rendre cette justice à la jeunesse féminine de notre pays.

Traduction : Noël Tamini